

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux

Le Onze Mars , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2022

**PRESENTS** : FROMENT R., ROBIN A., SUREAU M., TRAVAUX J., GROLLEAU D., ARCHAMBAUD M., KLEIN-ARRIGHI A-C., CLOCHETTE S.,

**ABSENTS** : ADAM-GAY N, BOURNEL P., FERREIRA S., SOUCEK N.

Secrétaire de séance : Madame SUREAU Monique

Pouvoir de Mme FERREIRA Sandrine à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr BOURNEL Paul à Mr TRAVAUX Jacques

Pouvoir de Mme SOUCEK Nathalie à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme ADAM-GAY Véronique à Mme KLEIN-ARRIGHI Anne Claire

## **OBJET :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 Janvier 2022
- Comptes de gestion 2021 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, commerce Multi-services, caisse des Ecoles)
- Comptes administratifs 2021 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, commerce Multi-services, caisse des Ecoles)
- Affectation du résultat d'exploitation 2021 de la commune
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2022
- Durée légale du travail au sein de la fonction publique
- Paiement heures complémentaires à un agent communal, indemnités de déplacement et frais d'hébergement
- Cotisation Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée 2022
- Adhésion Gîtes de France 2022
- Adhésion Aligatore 2022
- Subvention ADMR 2022
- Proposition cotisation communale au Parc Naturel régional du Marais Poitevin
- Groupement de commande voirie 2022
- Demande de Subvention Route de Marais
- Demande d'aide de l'Association du Centre de dressage « La Cavalerie de la Sablière »
- Etude géotechnique, agrandissement du restaurant scolaire
- Travaux Salle des Fêtes
- Contrat abonnement APAVE, vérification de la rampe scénique à la Salle des Fêtes
- Paiement cotisation assurance AREAS, tracteur John Deere

- **Achat voiture communale**
- **Achat matériel ; accueil périscolaire**
- **Achat ganivelles**
- **Autorisation de défendre la commune au Tribunal Administratif (Affaire DAVISSEAU/GAEC la Boiverterie)**
- **Questions diverses**

Monsieur Le Maire demande aux membres de rajouter à l'ordre du Jour les points suivants :

- **Demande de subvention au Département, construction de la Passerelle**
- **Poursuite du projet de construction du Skate Park**
- **Proposition de verser un don pour l'UKRAINE**

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Le Maire s'est retiré pour les votes des comptes de gestion 2021 et les comptes administratifs 2021.

Madame La Première Adjointe a présidé la séance de la délibération N°15 à la délibération N°20.

Monsieur Le Maire a ensuite repris la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion du budget principal communal de l'année 2021 par 10 Voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget annexe de La Passerelle de l'année 2021, par 10 Voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget annexe Commerce Multi Services de l'année 2021, par 10 Voix pour
- Vote les comptes administratifs 2021 :
- **Vote des Comptes administratifs 2021 :**

a. Budget Principal Commune :

*Fonctionnement :*

Dépenses :	727 832.55
Recettes :	1 546 482.61
Excédent :	818 650.06

*Investissement :*

Dépenses :	662 611.00
Recettes :	407 710.31
Déficit :	- 254 900.69
Vote à main levée : 10 Voix pour	

b. Budget Annexe Lotissement de la Passerelle :

*Fonctionnement :*

Dépenses :	525 554.03
Recettes :	658 264.59
Excédent :	132 710.56

*Investissement :*

Dépenses : 689 624.34  
Recettes : 509 473.29  
Déficit : - 180 151.05  
Vote à main levée : 10 Voix pour

c. Budget Annexe Commerce Multi Services :

*Fonctionnement :*

Dépenses : 2 643.82  
Recettes : 368.00  
Déficit : - 2 275.82

*Investissement :*

Dépenses : 0.00  
Recettes : 0.00  
Vote à main levée : 10 Voix pour

- Accepte l'affectation en réserves d'un montant de 254 900.69 euros (compte 1068)
- Approuve le reste à réaliser pour 2022, en section investissement de + 495 345.52 euros
- Approuve la délibération fixant l'organisation du temps de travail dans le respect des 1607 heures en place depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002
- Accepte la revalorisation des échelles indiciaires pour les agents de la catégorie C et autorise la rémunération des agents contractuels basé sur l'indice IB 371-IM 343
- Accepte le paiement de 4.5 heures complémentaires à un agent en remplacement d'un arrêt maladie
- Accepte le versement d'indemnités kilométriques et frais d'hébergement, à un agent ayant effectué une formation professionnelle
- Demande une subvention au Département, pour la construction de la Passerelle sur le Canal du Clain
- Accepte le paiement des contributions, cotisations et subventions 2022 :
  - ❖ Cotisations :
    - Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée : 266.56 €
    - Association des Maires de France : 158.03 €
    - Gîtes de France : 289.33 €
  - ❖ Adhésions :
    - Adhésion Association Aligatore : 20.00 €
  - ❖ Subvention ADMR : 2 338.00 €
  - ❖ Participation financière au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin d'un euro par habitant pour l'année 2022
- Accepte d'adhérer au groupement de commandes pour le gros entretien de voirie pour l'année 2022, la commune de Champagné-les-Marais étant le coordonnateur-mandataire du groupement.
- Sollicite auprès du Département une subvention « Voirie du Marais »
- Accepte d'exonérer, à titre exceptionnel, totalement l'Association de la Cavalerie, du montant du loyer annuel pour l'année 2022
- Retient l'entreprise GPH de Challans, concernant une étude de sol à effectuer pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire, montant HT : 1 288.75 €

- Accepte le contrat d'abonnement avec la Société APAVE pour vérification de la rampe scénique à la Salle des Fêtes, montant du contrat : 145.00 €/an
- Accepte le paiement des contrats ci-dessous à l'agence AREAS de Luçon :
  - ❖ Contrat N° 16157373 M : pour assurer les véhicules du personnel et des élus dans le cadre des déplacements pour les besoins de la commune.  
Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 d'un montant de 769.00 €.
  - ❖ Contrat N° 04864948 M : Assurance du Tracteur JOHN DEERE,  
Période du 01/03/2022 au 28/02/2023, montant de 384.00 €
  - ❖ Contrat du nouveau KANGOO EXPRESS II 1.5 DCI, montant mensuel proposé : 43.00 € TTC
- Accepte l'achat d'une voiture KANGOO EXPRESS, d'un montant de 11 300.00 € et reprise de l'ancienne pour un montant de 500.00 €
- Accepte l'achat de matériel pour la garderie périscolaire d'un montant de 636.93 € HT à la Société UGAP
- Accepte l'achat de ganivelles et petit matériel d'un montant de 2 269.68 € HT à l'entreprise SIGNALS
- Autorise Monsieur Le Maire a défendre les intérêts de la Commune auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire GAEC La Boiverterie – DAVISSEAU
- Accepte de poursuivre le projet de construction du Skate Park
- Est informé que la commune est labellisée Terre de Jeux 2024
- Vote un don pour l'UKRAINE de 991 euros, à verser à l'association des Maires de Vendée
- Questions diverses

Levée de séance 23 h 20

